



## Fiche de données de sécurité Temp-Bond® Clear™ Base

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Temp-Bond® Clear™ Base

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/mélange : Préparation destinée à un usage médical dentaire

##### Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur

KERRHAWE S.A.  
Via Strecce n°4  
6934 Bioggio (Switzerland)  
T +41916100505

##### Fabricant

Kerr Corporation  
1717 West Collins Avenue  
92867 Orange – CALIFORNIA (U.S.A.)  
T +41916100505

Personne de contact : safety@kerrhawe.com - tel. +41916100505 (08.00-17.00)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC® Emergency Call Center. Emergency Telephone Number (for USA only) 001-800-424-9300 International and Maritime Telephone Number +1 (703) 527-3887

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Skin Irrit. 2 H315  
Eye Irrit. 2 H319  
Skin Sens. 1 H317  
STOT SE 3 H335

Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Composants dangereux :

méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; 3-Méthacryloyloxypropyltriméthoxysilane

Mentions de danger (CLP) :

H315 - Provoque une irritation cutanée.  
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

	H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
Conseils de prudence (CLP)	: P261 - Éviter de respirer les vapeurs. P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation. P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau/... P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée
Phrases supplémentaires	: Le produit est considéré comme un dispositif médical et, par conséquent, l'obligation d'étiquetage ne s'applique pas (règlement CE 1272/2008, article 1, paragraphe 5d). Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun(es) dans des conditions normales.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (Note D)	(N° CAS) 868-77-9 (N° CE) 212-782-2 (N° Index) 607-124-00-X (N° REACH) 01-2119490169-29	< 50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H335
2-pyridyl-thiourée	(N° CAS) 14294-11-2 (N° REACH) N/A	< 50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
3-Méthacryloyloxypropyltriméthoxysilane	(N° CAS) 2530-85-0 (N° CE) 219-785-8 (N° REACH) 01-2119513216-50	< 50	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Peut irriter les voies respiratoires.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une irritation cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants. Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Ininflammable.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. Oxydes d'azote.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

##### Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

##### Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux en vigueur.

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13. Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Eviter de respirer les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile. L'équipement de protection individuelle devrait être choisi selon les normes CEN et en discussion avec le fournisseur de l'équipement de protection.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés. Gants en caoutchouc nitrile. Épaisseur du matériau : 0,11 mm. Temps de rupture : >480 min. STANDARD EN 374.
Protection oculaire	: Utiliser des lunettes de protection s'il y a risque de contact avec les yeux par projections. STANDARD EN 166.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	: Liquide
Apparence	: Pâte.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Fruitée.
Seuil olfactif	: Non déterminé
pH	: Non déterminé
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non déterminé
Point de fusion	: Non déterminé
Point de congélation	: Non déterminé
Point d'ébullition	: Non déterminé
Point d'éclair	: Non déterminé
Température d'auto-inflammation	: Non déterminé
Température de décomposition	: Non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable.
Pression de vapeur	: Non déterminé
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Non déterminé
Densité relative	: Non déterminé
Solubilité	: Produit insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Non déterminé
Viscosité, cinématique	: Non déterminé
Viscosité, dynamique	: Non déterminé
Propriétés explosives	: Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes	: Ininflammable.
Limites d'explosivité	: Non déterminé

**9.2. Autres informations**

Pas d'informations complémentaires disponibles

**RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans les conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

**10.4. Conditions à éviter**

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

**10.5. Matières incompatibles**

Agent oxydant. Acides forts. Bases fortes.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition dans utilisée et stockage les conditions normales .

**RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Toxicité aiguë : Non classé

<b>méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)</b>	
DL50 orale rat	5050 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3000 mg/kg

<b>3-Méthacryloyloxypropyltriméthoxysilane (2530-85-0)</b>	
DL50 orale rat	> 30000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 15000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque une irritation cutanée.  
pH: Non déterminé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
pH: Non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Danger par aspiration : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

**RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****12.1. Toxicité**

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

<b>méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)</b>	
CL50 poisson 1	227 mg/l (96 heures - Pimephales promelas)
CE50 Daphnie 1	> 280 mg/l Daphnia magna, 48 heures
CI50 algues	836 mg/l 72 heures- Pseudokirchnerella subcapitata

**12.2. Persistance et dégradabilité**

<b>Temp-Bond® Clear™ Base</b>	
Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible.

<b>méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)</b>	
Biodégradation	84 % (méthode OCDE 301D)

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<b>Temp-Bond® Clear™ Base</b>	
Log Pow	Non déterminé
Potentiel de bioaccumulation	Pas de données.

<b>méthacrylate de 2-hydroxyéthyle (868-77-9)</b>	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1,3 - 1,5
Log Pow	0,47

<b>3-Méthacryloyloxypropyltriméthoxysilane (2530-85-0)</b>	
Log Pow	0,75

**12.4. Mobilité dans le sol**

<b>Temp-Bond® Clear™ Base</b>	
Ecologie - sol	Peu soluble.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Temp-Bond® Clear™ Base**

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

**12.6. Autres effets néfastes**

Indications complémentaires : Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Législation régionale (déchets) : Éliminer comme un déchet dangereux.

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Ne pas déverser à l'égout.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 18 01 06\* - produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

<b>14.1. Numéro ONU</b>	Non réglementé pour le transport
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Pas d'informations supplémentaires disponibles	

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations UE**

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

**Directives nationales**

Règlement no (CE) 2015/830 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

**RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS**

Indications de changement:

2.1	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Ajouté	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Modifié	
2.2	Mentions de danger	Modifié	

	(CLP)		
2.2	Phrases EUH	Ajouté	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.1	Premiers soins après ingestion	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact oculaire	Modifié	
4.1	Premiers soins général	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après inhalation	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après contact avec la peau	Modifié	
6.1	Mesures générales	Modifié	
7.1	Mesures d'hygiène	Modifié	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
7.2	Conditions de stockage	Modifié	
7.2	Matières incompatibles	Ajouté	
10.4	Conditions à éviter	Modifié	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	

Sources des données : Règlement no (CE) 2015/830 (CLP), (CE) 1907/2006 (REACH), (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009). Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Autres informations : Aucun(e).  
 Date d'émission : 15/07/2015  
 Date de révision : 30/06/2018  
 Remplace la fiche : 15/07/2015  
 Version : 2.0  
 Signature : A. Åsebø Murel

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Les informations fournies dans cette fiche technique sont considérées comme correctes en regard des connaissances et expériences actuelles mais aucune garantie ne peut être donnée quant à leur exhaustivité. Il est donc dans l'intérêt de l'utilisateur de s'assurer que ces informations satisfont au domaine d'utilisation envisagé.